l'honnêteté. Ils ne viendraient pas tous déposer dans l'urne leur bulletin de protestation indignée contre un pareil scrutin ! Toutes leurs voix ne se rencontreraient pas contre un Thalamas, contre un Goude, contre un Brisson, contre un Lafferre !

A dimanche, le dernier rendez-vous au scrutin d'arrondissement, pour l'enterrer définitivement dans nos voies unanimes en faveur de ceux qui le combattront à la Chambre !

J. R.

Chronique électorale

Les nouvelles candidatures

Il résulte des renseignements parvenus au ministère de l'Intérieur que le nombre des déclarations de candidatures faites à l'occasion du premier tour de scrutin pour les élections législatives s'est élevé à 2 967 ; 354 déclarations nouvelles se sont produites en vue du second tour, soit au total 3 441 déclarations.

Dans le nombre figurent :

91 candidatures pour la 2e circonscription de Villefranche (Aveyron) ; 21 candidatures pour la circonscription de Sartène (Corse) ; 41 candidatures pour la 2e circonscription d'Alais (Gard) ; 26 candidatures pour la 1re circonscription de Villefranche (Haute-Garonne) ; 24 candidatures pour la 1re circonscription de Béziers (Hérault) ; 65 candidatures pour la circonscription d'Avignon (Vaucluse).

Rappelons que lors des élections de 1906, il ne s'était produit que 2 375 déclarations de candidatures.

L'élection de Barcelonnette

Les opérations électorales de l'arrondissement de Barcelonnette qui ont déjà attiré l'attention par les décisions successives et contradictoires de la préfecture et de la Commission de recensement, viennent de prendre un caractère nouveau et d'une gravité particulière, à la suite de la découverte des manœuvres frauduleuses qui auraient été employées pour permettre la proclamation du candidat radical-socialiste.

Tout d'abord, la veille du scrutin, des inscriptions dont la légalité est aujourd'hui contestée, furent faites sur la liste électorale de la commune de Barcelonnette.

On affirme, d'autre part, que des bulletins annexés aux procès-verbaux auraient été changés ou maquillés.

Les bureaux de vote ne déclarent en mesure de prouver qu'ils ne sont pas responsables des faux commis, et il semble bien, en effet, que ce n'est pas de ce côté qu'on doive orienter les recherches. Quoi qu'il en soit, l'élection de M. André Honnorat est, dès à présent, contestée.

Rappelons que les résultats proclamés d'abord par la préfecture portaient : M. Guyot de Villeneuve, républicain libéral, député sortant, 1 475 voix, et M. André Honnorat, radical-socialiste, 1 474 voix.

Scènes de sauvagerie électorale

(De notre correspondant particulier)

De graves incidents, que les rapports officiels avaient eu bien soin de cacher, se sont produits, le jour des élections, à la section de Penquesten qui fait partie de la commune d'Inzinzac, dans la 2e circonscription de Lorient.

Des bandes d'apaches à la solde du gouvernement ont parcouru le pays menaçant tous ceux qui paraissaient hostiles à la candidature du blocard Estelin.

M. Lamy, l'honorable candidat libéral, voulant mettre sa responsabilité à couvert, écrivit à M. Guillemaud, sous-préfet de Lorient, pour lui demander de prendre des mesures d'ordre.

Il n'en fut rien, et en fait de police un seul gendarme fut envoyé à Penquesten.

Vers 3 heures de l'après-midi, la presbytère fut envahi par les apaches qui frappèrent brutalement M. l'abbé Gouzerh, curé de Penquesten. Sa bonne fut renversée, piétinée et eut une épaule fracturée.

Plusieurs autres personnes ont été assaillies dans leur maison. Citons MM. Guyonvarch de Keabanic, qui reçut un coup de couteau dans la mâchoire, Le Squer et Kervarrec, qui ont de nombreuses contusions, Pichoux, cultivateur, qui a été si grièvement blessé à l'œil, que l'on craint qu'il ne perde la vue.

Roger, cultivateur, a vu sa maison fouillée de fond en comble.

Un pauvre mendiant de 75 ans, qui égrenait son chapelet, a été jeté dans un fossé.

M. Lomsnech, adjoint de la commune, chef du bureau de vote, a été odieusement frappé dans l'exercice de ses fonctions.

De nombreux électeurs se sont plaints de n'avoir pu voter comme ils l'entendaient, car ils étaient terrorisés par les apaches.

Plusieurs plaintes sont déposées actuellement entre les mains du procureur de la République.

Espérons que l'affaire suivra son cours.

Des cavalcades

A Saint-Chinian, arrondissement de Montpellier, des cavalcades ont eu lieu, dimanche, pour fêter la réélection du député Razimbaud. Le soir, on tira des bombes. Comme il était plus de 10 heures, deux gendarmes, en tournée, allèrent signaler le fait au maire, le sénateur Razimbaud. Celui-ci, se déclarant responsable de l'ordre dans sa commune, dit qu'il avait autorisé les manifestations. Les gendarmes protestant qu'ils devaient exécuter la loi, M. Razimbaud leur dressa procès-verbal pour outrages.

Les gendarmes, de leur côté, ayant reçu l'assurance que n'était bien par ordre du maire que les bombes avaient été tirées, lui dressèrent procès-verbal pour tapage nocturne.

Dans les départements

Hérault

La situation électorale dans l'Hérault se trouve ainsi définitivement établie pour le second tour :

Montpellier (1re circ.). — M. Pierre Leroy-Beaulieu, député sortant, républicain libéral, se trouve en présence du MM. Auguste Laurent, radical-socialiste, et Roques, ancien conseiller municipal de Montpellier, socialiste unifié. La candidature de ce dernier a été posée au dernier moment à la suite du retrait de la candidature de M. Paulin Fonzes par le Congrès socialiste qui s'est réuni à Montpellier et qui a décidé de continuer au second tour la lutte des classes.

Montpellier (2e circ.). — M. Camille Raboul, socialiste unifié, qui, pour 2 voix avait été mis en ballottage au premier tour, a pour adversaires au second, MM. Astier, député sortant, radical-socialiste, et Boucaru, ouvrier typographe socialiste, antiparlementaire.

Montpellier (3e cir.). — MM. Molle, socialiste unifié, conseiller général de l'Hérault et ancien maire de Cette, et Teilhan, radical-socialiste, sont seuls candidats. M. Salès, député sortant, radical-socialiste, mis en minorité au premier tour, s'étant désisté.

Béziers (1re circ.). — M. Henri Pech, maire de Béziers, radical-socialiste, partisan de la représentation proportionnelle, se présente seul contre M. Lafferre, député sortant, radical-socialiste, grand pontife de la Franc-Maçonnerie.

Tarn-et-Garonne

Montauban. — M. Terriaux, socialiste unifié, qui avait groupé 1 600 voix, s'est désisté en faveur du faux député Capéran, qui occupe depuis huit ans à la Chambre un siège usurpé. M. le Dr Bories, républicain libéral, à qui il n'a manqué qu'une soixantaine de voix pour passer au premier tour, mène une vigoureuse campagne contre M. Capéran, dont l'échec paraît certain.

Moissac. — Restent en présence : MM. Arnel, ancien député, républicain libéral, et le Dr Dupuy, radical.

Castelsarrasin. — L'inénarrable député sortant, Urbain Sénao, est combattu au scrutin de ballottage par M. Marc Frayssinet, avocat à Toulouse, socialiste indépendant et proportionnaliste.

Nièvre

Voici à l'heure actuelle, la situation électorale pour le 8 mai, et les candidats restant en ligne :

Nevers (1re circ.). — MM. Marsenat, maire de Nevers, républicain démocrate, candidature libérale, ayant eu la majorité au premier tour ; Masué, député sortant, radical socialiste ; Suchaud, herboriste, candidat indépendant, et deux candidats nouveaux : MM. Chevineau, ancien maire de Nevers, radical et démocrate ; Usquin, professeur de langues étrangères à Garchizy, démocrate socialiste. Ces deux candidatures ne paraissent pas très sérieuses.

Le candidat socialiste Goiffon s'est désisté au profit de Masué, et les socialistes invitent tous les leurs à voter pour ce Q.-M.

M. Legros, ouvrier menuisier, n'ayant eu que quelques voix, s'est retiré purement et simplement.

Corne. — MM. Jonaselin, socialiste (qui a eu la majorité au premier tour) ; Goujat, député sortant, radical-socialiste ; Menabres, libéral ; Laurent, socialiste, s'est désisté purement et simplement.

Clamecy. — MM. Charrier, avocat, libéral (a eu la majorité au premier tour) ; Renard, député sortant, radical-socialiste ; Guérin, socialiste, s'est désisté en faveur de Renard.

Finistère

Châteaulin (1re circ.). — M. Bott, radical-socialiste, qui avait obtenu 2 874 voix au scrutin du 24 avril, vient de se désister en faveur de M. Halléguen, député sortant, qui a obtenu 5 416 voix.

M. Daniélou, républicain libéral, qui avait obtenu 6 050 voix, continue la lutte contre M. Halléguen.

Brest (1re circ.). — Dans une réunion organisée par le parti socialiste et tenue hier soir, au cours de laquelle prirent la parole M. Emile Goude, ancien adjoint au maire de Brest, candidat socialiste unifié, et son ami Masson, employé des postes révoqué, M. Natalini, délégué du Comité radical et radical-socialiste, a lu une lettre émanant de M. Vallé, ancien garde des sceaux, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, engageant les électeurs brestois à voter pour M. Emile Goude au scrutin de ballottage.

Ceci vérifié, une fois de plus, les conclusions d'un article de notre rédacteur en chef qui, faisant ressortir l'énergie du gouvernement à l'occasion du 1er mai, disait que cette énergie n'était que provisoire et que l'on verrait, le 8 mai prochain, la clique gouvernementale s'allier avec les pires révolutionnaires.

Cher

Bourges (1re circ.). — Elle fut longtemps représentée par le prince d'Arenberg, M. Cournovge, adjoint au maire, républicain progressiste, continue avec grandes chances de succès la lutte contre M. Debaune, député sortant, radical-socialiste.

Saint-Amand. — M. Gaumisir, républicain libéral, demeure candidat contre M. Mesgé, socialiste unifié. Deux radicaux, qui avaient eu près de 3 000 voix, se sont désistés. Mais il est d'autant plus douteux que ces voix allient en majorité au socialiste unifié que les amis de celui-ci, dans la circonscription voisine, maintiennent leur candidat contre le candidat radical.

Charente

Angoulême (1re circ.). — M. Guy de Cassagnac, directeur de l'*Autorité*, continue sa très active campagne, qui l'a mis en tête du ballottage contre M. Malrat, député sortant, radical.

Angoulême (2e circ.). — Le candidat libéral, M. Pottou-Duplessy, est également arrivé en tête le 24 avril contre M. Mulac, député sortant, radical.

Les deux circonscriptions d'Angoulême ont longtemps appartenu aux libéraux. Paul Déroulède fut, pendant plusieurs année, député de la seconde. Elles doivent être reconquises dimanche.

Confolens. — M. Babaud-Lacroze, député sortant, qui fut et longtemps le préposé aux bottes du bulletins du groupe radical, est très menacé par M. de Dampierre, libéral ; M. Boulin, socialiste unifié, maintient sa candidature.

Charente-Inférieure

Jonzac. — M. Larquier, député sortant, républicain de gauche, avait contre lui deux républicains libéraux, MM. le Dr Robert et Ballanger. Ce dernier s'étant désisté, M. Larquier sera donc battu au second tour par M. Robert.

La Rochelle. — M. de Montbron, conseiller général, libéral, maintient sa candidature contre M. André Hesse, avocat à Paris, candidat radical-socialiste. Il y avait au premier tour trois autres candidats qui ont obtenu ensemble plus de 5 000 voix. C'est l'inconnu, d'où peut sortir la victoire de M. de Montbron.

Saint-Jean-d'Angély. — M. Réveillaud, député sortant, radical-socialiste, a eu au premier tour deux concurrents libéraux, MM. Villeneau et Morillon. Il était en minorité de 1 100 voix. M. Villeneau reste seul candidat contre lui.

Ardèche

Largentière. — Au sujet d'attaques injustes dont M. Duclaux-Monteil a été l'objet, la *Semaine religieuse de Viviers* s'exprime ainsi :

« La vérité est que, sur toutes les questions se rattachant aux droits des catholiques et surtout à la liberté d'enseignement, les votes de M. Duclaux-Monteil à la Chambre ont été parfaitement correcte et ses déclarations, dans les réunions qu'il a tenues, très catégoriques et très précises. Les catholiques de la belle et importante circonscription de Largentière ne seront pas dupes des manœuvres dirigées contre l'homme public auquel, pendant deux législatures déjà, ils ont si légitimement accordé leur confiance.

« Jaloux de leur liberté et fidèles à leurs traditions et à leurs croyances, à aucun prix ils ne voudront accepter de courber la tête sous le joug maçonnique et se voir représentés à la Chambre par un délégué des Loges. »

Haute-Garonne

Toulouse (1re circ.). — M. Deffès, républicain libéral, maintient sa candidature contre M. Bedouce, député sortant, socialiste unifié, et M. Feuga, adjoint au maire, radical-socialiste.

Villefranche-de-Lauraguais. — M. Auriol, député sortant, républicain progressiste et libéral, avait été élu le 24 avril par 7 031 voix contre 6 754 à M. Ducos, radical-socialiste. Mais la Commission de recensement a trouvé moyen, par les procédés que nous avons signalés, de le mettre en ballottage. M. Auriol sera réélu le 8 mai avec une majorité plus forte.

Gard

Nîmes (1re circ.). — M. Magne, conseiller général libéral, a obtenu 3 200 voix de plus que M. Fournier, député sortant, socialiste indépendant. M. Magne a toutes ses chances de l'emporter dimanche prochain. Deux autres candidats, M. Paut, radical-socialiste, et M. Plantier-Noguier, socialiste unifié, se sont désistés.

Alais (2e circ.). — M. de Ramel, qui représente depuis plus de vingt ans cette circonscription, député sortant, conservateur, doit de nouveau vaincre dimanche M. Vairette, socialiste unifié. M. Mathieu, indépendant, s'est désisté.

Loiret

Orléans (2e circ.). — M. Darblay, ancien député, républicain progressiste, reprendra son siège à M. Henri Roy, député sortant, radical.

Loire-Inférieure

Saint-Nazaire (1re circ.). — Restent en présence M. Anthime Ménard, député sortant, républicain progressiste, et M. Delaroche-Vernet, radical. Un socialiste unifié s'est désisté.

Lot-et-Garonne

Marmande. — M. Jacques Chaumié, député sortant, radical-socialiste, a contre lui M. Sousset, républicain progressiste, en faveur de qui s'est désisté M. Dèche, ancien député, libéral, et qui peut avoir par surcroît la plupart des voix de M. Solleville, républicain indépendant.

Basses-Pyrénées

Pau (2e circ.). — M. F. de Gontaut-Biron, ancien député et ancien sénateur, républicain progressiste, sera élu contre M. Chaperot, conseiller général radical. M. Ducastaing, conseiller général républicain, s'est retiré.

Saône-et-Loire

Autun (2e circ.). — L'élection de M. Courtot, conseiller général, républicain progressiste et libéral, est assurée contre M. Bichon, conseiller général, radical-socialiste.

Haute-Saône

Lure (2e circ.). — Le docteur Gauscret, républicain progressiste, maintient sa candidature qui a fait de nouveaux progrès, contre M. E. Mathis, conseiller général, radical.

Ce que disent les journaux

Le premier tour de scrutin et la question scolaire

De M. Laya, ces réflexions dans le *Bulletin de l'A. L. P.* :

Le courant créé par le lettre des évêques, n'en déplaise aux timides et aux habiles, est à ce point réel et profond que, non seulement tous les candidats de l'opposition, mais des républicains de gauche et même des radicaux, candidats officiels de la Fédération, se sont déclarés dans leurs professions de foi hostiles au monopole et favorables à la liberté d'enseignement.

D'autres, trop compromis dans le « bloc », ont gardé sur cette question un silence prudent ou ont enveloppé leurs sentiments sectaires de circonlocutions et de périphrases doucereuses, de nature à endormir la vigilance de leurs électeurs.

Infinitésimal est le nombre de ceux qui ont osé revendiquer pleinement et sans déguisements le monopole de l'enseignement et les projets contre la liberté des familles et les écoles libres.

La fraction de la majorité qui profite le plus souvent des échecs des radicaux-socialistes et des quelques pertes de l'opposition est, nos lecteurs pourront s'en convaincre en parcourant les tableaux que nous publions, le plus modérée du « bloc », celle qui se réclame du discours de Périgueux.

Certes, nous ne nous berçons d'aucune illusion et nous attendons les actes avant de croire aux paroles et aux promesses d'apaisement.

Mais tout l'ensemble de faits que nous venons de constater n'en est pas moins un intéressant symptôme de l'état réel de l'opinion, un précieux encouragement à marcher dans la voie où nous ont engagés nos chefs.

Ce scrutin, très obscur dans son ensemble, est donc en réalité, quand on l'examine de près, une manifestation très claire contre tout projet restrictif de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse. C'est un premier succès de l'attitude énergique des catholiques et de la politique d'affirmation.

Le général Percin

« Note sociale », du « Désabusé », dans le *Gaulois* :

Ça, c'est effrayant, vous n'êtes pas sans connaître le général Percin. C'est un excellent militaire moderne qui connaît admirablement son métier tout son métier, et notamment ceci, qui en est le fond, que ce sont les trois points qui mènent directement aux trois étoiles. Or, le général Percin va prochainement diriger les grandes manœuvres et déjà, dit-on, il a choisi les trois pointe de concentration et disposé les deux armées pseudo-belligérantes en deux triangles. Il a tout prévu, même le cas où il pleuvrait sur le temple de la guerre. Et il n'a plus qu'à tirer son épée flamboyante. Le général Percin est une lumière.

Mais voici que le colonel d'Adam le présente aux lecteurs de la *Petite République* en un article plein d'éloges et d'attendrissement qui me fait presque pleurer d'émotion et où je trouve, entre autres, le passage suivant : C'est du cette mission délicate et considérable que le général Percin a été investi, et tout mieux que lui ne peut s'acquitter, malgré sa myopie qui l'empêche de bien embrasser le terrain, et malgré les progrès de la surdité professionnelle. »

Beaucoup de myopie et une surdité qui, non seulement est accusée, mais qui est progressive comme un impôt et qu'on nous indique comme ayant déjà fait des progrès très sensibles, ce sont évidemment des désagréments pour l'honorable général Percin, et peut-être des inconvénients au point de vue de la mission délicate et considérable dont il est investi, et on le voit, en effet, dans ces conditions, plutôt investi qu'investisseur. M. le général Percin, ainsi décrit, me rappelle les paroles de Pitt : « Je ne sais pas si nos généraux sont aussi redoutables que l'honorable préopinant vient de le dire, mais je serais porté à le croire, car ils me font trembler quand je les vois partir en guerre. »

Mais ce n'est encore pas cela qui m'effraye. Ce qui,

D'une tremblante horreur fait hérisser ma peau, ce sont ces paroles, non de Pitt, mais du colonel d'Adam : « Cette mission dont nul mieux que lui ne peut s'acquitter. » Diantre ! Nul mieux ? Il en faudrait donc conclure que tous les généraux de l'armée française sont myopes et sourds, et tous plus sourds et plus myopes que le vénérable général Percin ?

Je frémis en allant plus loin ; mais la logique me force d'y aller. M. le colonel d'Adam n'a point dit que nul général mieux que le général Percin ne pouvait s'acquitter ; il a dit que nul tout court ne pouvait s'acquitter mieux et que, par conséquent, tous les officiers français sont sourds-myopes, et que c'est comme conseiller, relativement à eux tous, qu'on a choisi ce général digne des Loges.

Ventre saint-gris, cela bouscule mon opinion sur notre corps d'officiers. J'ai beaucoup entendu dire, et à des gens compétents, que jamais en France il n'avait été si instruit, si dévoué, si bouteme préparé à son admirable tâche. Et cette opinion, s'appuyant sur des faits et sur des preuves, c'est, si vous voulez bien, celle où je me tiendrai.

Pour les nouveaux prêtres

Le Prêtre, les tendances actuelles et les œuvres au point de vue pratique. *Notes de pastorale pratique*, par UN CURÉ DE LYON, directeur d'œuvres. — Un vol. in-16 de 400 pages. Nouvelle édition revue et corrigée. Broché, 1 franc ; port, 0 fr. 20.

De l'*Ami du clergé* :

Ce petit volume est, sous la forme la plus agréable du monde, tout bourré d'excellents renseignements. Il est divisé en six parties, et chacune ne comprend pas moins d'une vingtaine de chapitres. C'est en signaler la variété et la richesse. Il ne vise pas à remplacer les manuels où l'organisation, les statuts, etc., les diverses œuvres sont détaillées tout au long. Se maintenant sur le terrain pratique, il signale les écueils à éviter, les difficultés à résoudre, les bonnes méthodes qui peuvent conduire au succès. On comprend que cette part est belle et met l'ouvrage en bon rang parmi ceux que doit posséder et consulter le prêtre directeur d'œuvres.

Çà et là

Morts d'hier

M. Alexis Noël, ancien ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, 90 ans, à Paris. — M. Charles Nouette, qui fit partie de la mission Pelliot, en Asie centrale et en Chine, 45 ans, à Paris. — M. Georges Grimprel, directeur honoraire au ministère des Finances, 72 ans, à Paris. — Le capitaine de frégate Wladimir Semenoff, de la marine russe, qui se distingua pendant la guerre russo-japonaise.

Le rang protocolaire des cardinaux en Belgique

Un sénateur radical, M. Hanrey, a interpellé au Sénat belge M. Renkin, ministre des Colonies, parce que dans le protocole de l'inauguration de l'exposition coloniale à Tervueren, S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, était indiqué comme devant prendre place en tête de toutes les autorités, Corps diplomatique, Parlement, etc.

Le ministre des Colonies a eu la réponse facile. Il a invoqué le décret de messidor qui n'a jamais été abrogé en Belgique, et qui donne aux cardinaux rang de princes du sang.

L'inauguration de la section française à l'Exposition de Bruxelles

La section française de l'exposition de Bruxelles sera inaugurée officiellement le 16 mai par MM. Jean Dupuy, Ruau et Georges Trouillot.

Les ministres partiront de Paris le 15 mai. Le soir, dîner offert par le ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique.

Lundi 16, le matin, après une visite de la section française, un déjeuner sera offert par M. Beau, ministre de France. A 3 heures, aura lieu l'inauguration de la section française, et le soir banquet offert par la section française, sous la présidence de M. Jean Dupuy.

Mardi 17, visite de la section française par le roi et la reine des Belges, accompagnés des ministres.

Aux gloires du Prytanée militaire

Les Sociétés patriotiques de la Flèche ont eu la touchante idée d'élever au cœur de leur ville un monument à la mémoire des élèves du Prytanée, morts à l'ennemi, dont rien, chose incroyable, ne rappelait le souvenir.

Le monument projeté est presque terminé ; on l'inaugurera le jour prochain de la distribution des prix du Prytanée.

Échos de partout

La princesse Béatrice de Battenberg s'est arrêtée à Biarritz, où elle passera quelques jours. Elle est descendue chez la princesse Frédérique de Hanovre, à Mouriscot.

Des ouvriers agricoles viennent de trouver, en labourant un champ ou lieu dit la Courrière, près Noray (Oise), trente-neuf pièces d'argent aux effigies de Louis XV et Louis XVI, du millésime de 1720 à 1775.

Un squelette entier de mammouth a été découvert près du village de Senkooe, en Russie.

Un Albert Dürer, appartenant à la collection de M. le chanoine Ply, curé de Saint-Martin de Laon, vient d'être reconnu authentique.

La Société d'économie politique de Paris a tenu, sous la présidence de M. Yves Guyot, une réunion au cours de laquelle elle s'est occupée de l'émigration et de ses effets.

En l'honneur de Jeanne d'Arc

Un beau geste

Le Cercle catholique des étudiants du Luxembourg, à la suite d'une collecte entre ses membres, a décidé de fournir de drapeaux et de lanternes vénitiennes les pauvres, afin que l'humble mansarde soit aussi en fête pour glorifier Jeanne la Française, l'humble bergère de Domremy. Cet exemple sera suivi, cette année, par les Sociétés de Saint-Vincent de Paul dans leur quartier.

Échos religieux

Une réunion d'évêques

On annonce que les évêques de la région lyonnaise, suffragants de l'archevêché de Lyon, se réuniront au mois de juin pour examiner toutes les questions se rattachant aux rapports de la religion catholique et de la presse, et aux moyens de lutte contre l'influence des journaux antireligieux.

Érection d'une croix de Jérusalem

Le mardi 10 mai se préparent des fêtes splendides au sanctuaire de Notre-Dame de Pitié (paroisse de La Chapelle-Saint-Laurent, diocèse de Poitiers), à l'occasion de l'érection d'une croix de Jérusalem. La cérémonie sera présidée par NN. SS. les évêques de Poitiers et de La Rochelle. On compte sur un concours de 15 000 pèlerins.

Une nouvelle église

L'ancienne église de Vanelles (Bouches-du-Rhône) a été entièrement détruite par le tremblement de terre du 11 juin 1909. La nouvelle église sera commencée bientôt. Dimanche, 8 mai, aura lieu la bénédiction et la pose de la première pierre.

A 3 heures, sous la présidence de Mgr Gonon, prélat de Sa Sainteté, vicaire général d'Aix, vêpres dans l'église en planches due à la générosité du *Petit Marseillais*. On se rendra ensuite sur l'emplacement désigné. Discours par M. l'abbé Philip, professeur de philosophie au collège catholique d'Aix. Salut solennel.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 1 juin 1907)

Mme Vve Blaise, mère de M. le chanoine Blaise, fondateur et curé de la paroisse du Sacré-Cœur, à Nancy. — Le général de brigade en retraite Raisou, commandeur de la Légion d'honneur, 84 ans, à Limoges. — M. Joseph Dupont, 17 ans, à La Briquette (Nord). — M. Julien Even, ancien Frère Surin, 67 ans, à Ploërmel. — M. François Jégo, ancien Frère Clémentin-Joseph, de l'Institut de Ploërmel, 50 ans, à Josselin (Morbihan). — Mme Vve Chardin, née Gana, 84 ans, à Orléans. — M. Paul-Henri Boutinon, très dévoué aux œuvres de presse, 89 ans au Dorat (Haute-Vienne). — Mme Vve Molinier, née Rose Mader, 78 ans, grand'mère de deux compositrices du *Pèlerin*.

FIANÇAILLES

On recommande aux prières de nos lecteurs les fiançailles de :

Mlle Marie-Thérèse de Larocque-Latour, fille du comte de Larocque-Latour, officier supérieur de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme née de Mony-Colchen, avec le baron Gaëtan de Brullon, fils du baron de Brullon et de Mme née de Lanos de la Bastille.

Le mariage sera célébré dans les premiers jours de juin en l'église Saint-Honoré d'Eylau.

Informations du soir

La maladie d'Edouard VII

Etat très grave

Londres, 6 mai, 4 h. 45. — Le bulletin de ce matin a été rédigé et signé par les trois médecins du roi, après consultation de deux spécialistes et une conférence avec le prince de Galles.

Dans les milieux officiels, on ne dissimule pas la vive appréhension que cause l'état du souverain.

C'est notamment l'état du cœur qui inquiète à désirer. Le malade est très affecté par une toux fatigante.

On télégraphie à l'agence Fournier que les médecins doivent tenir une nouvelle consultation à la fin de l'après-midi.

Une foule considérable se porte vers Buckingham-Palace pour prendre connaissance du dernier bulletin.

Tous les journaux de l'après-midi consacrent à la maladie du roi des commentaires attristés. L'impression générale est pessimiste.

5 h. 55.

L'Agence Havas reçoit de Londres un télégramme d'après lequel l'état des bronches aurait empiré.

Tout le monde est consterné : on attend une nouvelle défavorable.

Le prince de Galles et l'archevêque de Cantorbéry confèrent en ce moment.

Le prochain bulletin de santé ne sera publié que ce soir vers 6 h. ½.

Londres, 9 h. 30.

Le prince de Galles ne quitte pas le chevet du roi.

La reine est à proximité de la chambre du malade, où les trois médecins sont réunis en ce moment pour une nouvelle consultation.

On affirme de source sûre que c'est le roi lui-même qui a ordonné la publication des bulletins d'hier et de ce matin : le roi aurait même exprimé le désir de retirer les textes communiqués.

M. Cambon s'est rendu ce matin au palais pour prendre des nouvelles du souverain au nom du président de la République.

L'impression de tristesse et d'anxiété s'accentua très sensiblement.

A l'ambassade d'Angleterre

On n'a reçu cet après-midi aucune dépêche de Londres à l'ambassade, où des nouvelles sont attendues vers 5 heures.

M. Briand, président du Conseil, a reçu, ce matin, MM. Trouillot, ministre des Colonies, et Merlin, gouverneur général de l'Afrique équatoriale.

LES INCIDENTS DE DUNKERQUE

La matinée

Ce matin, ont comparu en correctionnelle deux manifestants, Charles Puydt et Maurice Petit, 18 ans. Ils ont été condamnés à un mois de prison.

Cette après-midi, à 2 heures, toutes les troupes du service de grève ont été passées en revue sur l'Esplanade par le gouverneur. Des récompenses ont été distribuées aux soldats, gendarmes et agents qui furent blessés ces jours derniers.

On signale une détente chez les ouvriers du bâtiment. Le préfet s'est entretenu avec les entrepreneurs. Les grévistes exposeront des arbitres.

L'INSURRECTION ALBANAISE

Constantinople, 6 mai. — Selon un communiqué turc, la calme règne depuis cinq jours dans la région de Djakova et d'Ipek.

Bien que cela n'indique pas encore le rétablissement définitif de l'ordre, c'est un symptôme qui montre que la disposition des rebelles à se soumettre augmente.

INCIDENTS ELECTORAUX

Rixe mortelle

A Béziers, à la suite d'une discussion à propos d'élections, M. Léon Rey, 50 ans, a reçu un coup de revolver. La balle a traversé le poumon gauche. Son état est désespéré.

Le meurtrier est recherché.

Palais de Justice

UN EMPLOYÉ DE DUEZ EN CORRECTIONNELLE

M. Poitel, ancien employé de Duez, comparaît aujourd'hui devant la 10e Chambre correctionnelle, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Alors qu'il était au service du liquidateur, l'inculpé avait pris, dans un dossier, des titres qu'il avait engagés pour 25 000 francs au Mont-de-Piété.

A l'audience, M. Poitel a expliqué que c'était dans un moment de gêne, causé par une maladie de sa femme, qu'il avait commis ce délit. Il espérait restituer les titres et il a déjà remboursé 10 000 francs.

M. Poitel est défendu par Me Charpentier.

Le tribunal s'est déclaré incompétent.

L'AFFAIRE DE LA RUE BOTZARIS

Me Henri Robert a accepté la tâche de défendre Charles Ferdinand devant le jury parisien.

LE RECOURS EN GRACE DE LIABEUF

Liabeuf refuse de signer son recours en grâce.

C'est demain soir à minuit qu'expire le délai qui lui est laissé pour l'accomplissement de cette formalité.

PEUILLETON DU 7 MAI 1910 — 42 —

VERS LA RÉHABILITATION

Le pauvre commissaire était perplexe. Je me montrai à lui, comme par hasard, au moment où il sortait de Saint-Fraigne. « Tiens, vous voilà, me dit-il ; c'est ici que vous passez vos vacances ? — Oui ; je fais de la villégiature. » Je lui montrai la Maison-du-Faune, puis l'usine de Gorgusson. Je lui rappelai les derniers incidents de votre affaire... Il comprit aussitôt que je n'étais point venu perdre mon temps. J'ajoutai, sans y mettre autrement d'insistance : « Si je pouvais vous être utile à quelque chose ? » Il ne paraissait guère d'humeur à se confier à un subalterne. « Enfin, lui dis-je en faisant mine de me retirer, si vous pouvez vous passer de moi... » Il se décida à me confier son embarras. Il ne me dit que ce qu'il pouvait livrer sans se trahir complètement. Je lui ouvris un avis : « Vous êtes pressé ; vous n'avez pas de temps à perdre. Si vous faisiez voir M. Alban Escandyé ? — Ce serait bien plus simple... Mais voudra-t-il venir ? Consentira-t-il à se déranger ? — Pourquoi pas ? Il doit y avoir une manière de lui présenter la chose. — Eh ! oui ; il faudra écrire une lettre, faire valoir les raisons du voyage. Les raisons sont impérieuses pour moi ; mais, à lui, elles sembleront plutôt faibles. — Ah ! bah ! une lettre, cela prend trop de temps. Envoyez-lui donc une dépêche. C'est bien plus vite fait, et surtout combien plus commode !... *Venez vite... urgence pas perdre temps...* ou quelque chose de ce genre. Une dépêche télégraphique a cet avantage qu'elle dispense de donner des raisons ; et qu'elle force à partir de suite celui qui la reçoit. C'est cela ; parfaitement. Tenez, vous êtes fatigué, vous mourez de faim. Rentrez donc à Saint-Fraigne ; allez à l'auberge. Moi, je vais porter votre dépêche au canton. Je serai de retour avant que vous soyez levé de table. Il fut ainsi convenu. Je courus au télégraphe. J'expédiai la dépêche. La réponse se fit attendre deux heures. Je trouvai que ce n'était pas trop long. Le fils Escandyé disait : *Serai ce soir Ruffec, train minuit.* Je revins à Saint-Fraigne ; j'entrai à l'auberge. Pommerol, restauré, m'attendait avec une certaine impatience. Je lui remis le papier bleu. « Allons, c'est bien, me dit-il ; merci. Vous m'avez rendu service. — Cela ne vaut pas la peine d'en parler ; mais où recevrez-vous le jeune homme ? — Je n'en sais rien ; je verrai. Pas à l'auberge toujours ; ce que j'ai à lui dire est de nature trop confidentielle ; et je tiens à ce que nous ne soyons pas gênés. — Cependant, il ne faudra pas le conduire trop loin ; car il sera pressé. — Comment, pressé ? Mais s'il s'arrête à Ruffec, c'est qu'il ne veut pas — ou qu'il ne peut pas — aller jusqu'à Angoulême. C'est donc qu'il compte descendre entre deux trains. Il repartira par le premier convoi qui remontera de Bordeaux. — Oui ; c'est possible... — Il sera à Ruffec à minuit, venant de Paris. — Oui. — La voiture de louage qui nous l'amènera de Ruffec arrivera ici vers 2 heures. — Oui, environ. — A quelle heure pourra-t-il reprendre à Ruffec un train pour retourner à Paris ? Le savez-vous ? — Non. — A 5 heures... Le temps qu'il vous accordera ici sera tout au plus d'une demi-heure, ou de trois quarts d'heure. — Ce ne sera pas long. — Non, mais cela sera suffisant, si vous avez soin de ne pas perdre une minute. Or, savez-vous ce que vous avez à faire ? Choisissez de suite le lieu le plus favorable à l'entrevue... Et envoyez quelqu'un qui prévienne M. Escandyé de la situation du local choisi par vous. — Cela est très bien parlé. Mais je ne connais aucun local ; je ne suis pas du pays. — Vous dites ? — Que je ne suis pas originaire de ce pays. — Non, mais vous l'avez habité ?... — Peu de temps. — Hum ! Quatre ou cinq ans. — Comment savez-vous cela ? — C'est assez difficile à dire... Comme tout le monde. Tout le monde sait cela. — J'ai été le secrétaire, je puis même dire le confident de M. Escandyé ; mais nous vivions plus souvent à Paris qu'à la campagne. — Hé ! bien... Que pensez-vous de la maison de Cathie ?... — Comme lieu de rendez-vous avec M. Escandyé ? — Oui. — Cathie est l'amie, la mère nourrice de Mlle La Salmonie. — Je le sais bien. — Cathie n'est pas sourde. — C'est un fait indéniable. — Cathie est curieuse. — Elle ne serait pas femme, autrement. — Donc, il ne faut pas penser... — Donc, il faut choisir sa maison de préférence. On lui dira que l'entrevue est dans l'intérêt de Mlle Marcelle. — Qui le lui dira ? — Moi... Et qu'il n'y a pas dans tout Saint-Fraigne d'endroit plus convenable que la grange à foin ou le préau de Font-Elie. — La grange, de préférence. — Pourquoi ? — A cause de la lumière, que l'on verrait de toutes parts, si la réunion se faisait sous le préau. — Nous choisirons donc la grange de Font-Elie. Mais comment le fils Escandyé sera-t-il prévenu de notre choix ? — Par quelqu'un que nous enverrons à son avance jusqu'à la gare de Ruffec. — Vous connaissez un commissionnaire ? Vous en avez un sous la main ? — Parfaitement. — Eh bien ! je m'en rapporte à votre diligence. Et je compte absolument sur vous. » Or, savez-vous, Monsieur Donizeaud que j'ai député au fils Escandyé?... Riquet.

— Le choix ne pouvait pas être meilleur.

— Riquet est parti à 10 heures, de Saint-Fraigne... Et, en ce moment même, la commission doit être faite depuis une heure, car ma montre marque tout juste une heure après minuit.

VII

UNE ENTREVUE MOUVEMENTÉE

La mienne indique 1 h. 10. Reste trois quarts d'heure avant l'abordage. Nous avons le temps.

— Le temps de faire quoi ?

— D'aller à Font-Elie, d'escalader la fenêtre du grenier à fourrage et de nous allonger tranquillement sur le foin, de façon à pouvoir entendre sans trop nous fatiguer, et sans être vus, tout ce qui va se dire.

— Ah ! Vous en êtes, vous aussi ? Eh b